

XIX

INTERNATIONAL CONGRESS FOR HOUSING AND TOWN PLANNING
CONGRES INTERNATIONAL POUR L'HABITATION ET L'URBANISME

NATIONAL AND REGIONAL PLANNING
OF TOWNS AND COUNTRYSIDE

L'AMENAGEMENT SUR LE PLAN NATIONAL ET
REGIONAL DES VILLES ET DE LA CAMPAGNE

NETHERLANDS EAST INDIES

970.2

NATIONAL AND REGIONAL PLANNING OF TOWN AND COUNTRYSIDE

By JAC. P. THIJSSSE, *Technische Hogeschool, Java*

BEFORE the war national and regional planning had not yet been systematically dealt with. At that time one could not speak of any legislation concerning this kind of planning. At present an ordinance concerning national and regional planning is in preparation. This ordinance will shortly be used in the new State of East Indonesia and in areas where conditions permit virtually in all Indonesia except in Republican territory.

In this ordinance the Technical Ministry (Ministry for Traffic and Irrigation) in each state is held responsible for planning. It will have to "blue print" the national plan, for which purpose it will establish a committee of experts as well as a planning bureau, where the plan will be drawn in accordance with the advice of the committee. This committee will be representative of all the Ministries so that the embodiment of the wants of each Ministry will be ensured.

As a matter of course the deputies of every Ministry will see that the planning in their own respective Ministries is in conformity with the national plan.

In the projected ordinance, co-operation with different offices of State and with the boards of the various autonomic resorts and regions, which are affected by the plan, is stated to be compulsory.

Data, which may form the base of the national plan, may be collected from data already usually collected by other departments of the same Ministry or from other Ministries (Harbour Services, Traffic, General Statistics, Census, Administration, Food Distribution, Customs, Economic Affairs, etc.). When these data fall short, supplementary data will have to be collected by the planning bureau itself.

At the newly instituted (May, 1946) Central Planning Bureau of the Technical Department of the Netherlands Indies as well as at the Planning Bureau of the Technical Ministry of East Indonesia, a beginning has been made with the collecting of different data to prepare a more intensive survey for national and regional planning.

With reference to planning standards for the guidance of local planning authorities, the Town Planning Ordinance provides that standards are given for building regulations and by-laws, which have already been approved by different towns of East Indonesia.

As the planning work was started before the State of East Indonesia became a reality these building regulations and by-laws as well as the town plans originated from the Central Planning Bureau of the Technical Department of the Government of the Netherlands Indies. Afterwards they were approved of by the new State. As a result all by-laws now are of nearly uniform construction (only varying is so far as local differences in this vast area necessitate). The plans all have a uniform legend (key).

The density of population is limited in the building by-laws by the different building types (villa, medium dwelling, small dwelling, terrace, detached, semi-detached, etc.) in different parts of the towns (inner-town, medium-ring, outer-ring, and rural area), by maximum percentage of built-on area of the plots behind the building line and by minimum distances between the buildings and between building and boundary. Surface of plots for different kinds of building types are also limited.

For ventilation and day-lighting minimum standards are given, expressed in percentage of the floor surfaces of the rooms.

Up to the present nothing has been done in the way of national planning. It may however be expected within the next few years.

In this vast country, consisting of islands, regional planning work cannot but differ widely. On a small island any regional plan will cover the whole of it. On bigger islands like Borneo and Celebes, where nearly undeveloped areas exist next to densely populated ones, it will be wise to treat in regional plans only the cultivated parts.

Some islands are still in a phase in which regional planning is not at all urgent yet.

Survey work for regional planning up till now has only been started in South-East Borneo and in the north-east part of the island Celebes, which is called the Minahassa, and which belongs to the territory of the East Indonesian State.

As set forth by the ordinance mentioned above, regional planning is to be done by the Technical Ministry of the State to which a given region belongs.

As it is possible that a regional or national plan of one state will influence the rights or affect the interests of the Federation or any Federal State, regional and national plans will be submitted for approval to the Federal Government.

Although regional planning in each state will be performed by the state's government the ordinance nevertheless stipulates the necessity to acknowledge the views held by local authorities in order to ensure the respecting of local interests and the recognising of local wants.

In the same way the " Committee of Experts " is instructed to consult the state's authorities (Ministers) and services in drawing up the national plan and to give advice thereon.

Every state shall have its own planning bureau as part of its Technical Ministry.

Up till now only the Government of the East Indonesian State has been fully established and there a planning bureau has been formed, which will be concerned with all matters of territorial physical planning.

Before this regional planning had not yet commenced, while the necessary town planning activities were pursued by the Central Planning Bureau (Technical Department Government Government Netherlands Indies). At the present time this procedure is still followed for the remaining part of the Archipelago.

FRENCH TRANSLATION OF SUMMARY

L'AMENAGEMENT SUR LE PLAN NATIONAL ET REGIONAL DES VILLES ET DE LA CAMPAGNE AUX INDES NEERLANDAISES

Avant la guerre, l'aménagement sur le plan national et régional n'avait pas encore été traité d'une façon systématique. A cette époque, on ne pouvait parler d'aucune législation qui avait rapport à ce genre d'aménagement. A l'heure actuelle, un règlement au sujet de l'aménagement sur le plan national et régional est en cours de rédaction. Ce règlement sera prochainement mis en vigueur dans le nouvel Etat de l'Indonésie Orientale et dans d'autres régions où les conditions le permettent, en pratique dans toute l'Indonésie, sauf dans le territoire républicain.

Par ce règlement, le Ministère Technique (le Ministère des Communications et de l'Irrigation) dans chaque état, est tenu responsable de l'aménagement. Le Ministère aurait à établir le Plan National, et, dans ce but, nommera un Comité d'Experts et un Bureau d'Aménagement, où le plan sera élaboré conformément aux conseils du Comité. Ce Comité comprendra des représentants de tous le Ministères, afin d'assurer l'incorporation des besoins de chaque Ministère.

Naturellement, les délégués de chaque Ministère s'assureront que l'aménagement dans leur Ministère respectif est en conformité avec le plan national.

Dans le règlement envisagé, la coopération est déclarée obligatoire, avec divers bureaux d'état et avec les conseils des divers centres et régions autonomes intéressés par le plan.

Les données formant les bases du plan national pourraient être tirées des renseignements qui sont déjà habituellement recueillis par d'autres divisions du même Ministère, ou d'autres Ministères (services des Ports, communications, statistiques générales, recensement, administration, ravitaillement, douanes, affaires économiques, etc.). Lorsque ces données se montreront insuffisantes, des renseignements complémentaires devraient être recueillis par le Bureau d'Aménagement lui-même.

Au Bureau Central d'Aménagement de la Division Technique des Indes Néerlandaises, qui fût nouvellement institué en Mai 1946, et aussi au Bureau d'Aménagement du Ministère Technique de l'Indonésie Orientale, on a commencé, déjà, de recueillir des données diverses, afin de préparer une étude plus intense pour l'aménagement sur le plan national et régional.

En ce qui concerne les standards d'aménagement pour la gouverne des Autorités Locales de l'Aménagement, le Règlement de l'Aménagement Urbain prévoit l'établissement de standards pour les règlements et

les arrêtés Municipaux, concernant la construction, qui ont déjà été acceptés par diverses villes de l'Indonésie Orientale.

Puisque les travaux d'aménagement étaient commencés avant que l'Etat de l'Indonésie Orientale soit devenu une réalité, ces règlements de la construction et ces arrêtés municipaux, et aussi les tracés des villes, ont émané du Bureau Central de l'Aménagement de la Division Technique du Gouvernement des Indes Néerlandaises. Ultérieurement, ils ont reçu l'approbation du nouvel Etat. Par conséquent, tous les arrêtés municipaux sont rédigés, actuellement, d'une façon uniforme (ils ne varient qu'autant que des différences locales dans cette vaste région l'exigent). Les plans ont tous la même légende.

La densité de la population est limitée, dans les arrêtés municipaux concernant l'habitation, par les différents types d'habitations (villa, logements moyens, petits logements, maisons en rangées, maisons détachées, maisons jumelles, etc.), dans divers quartiers des villes (centre de la ville, faubourgs, banlieue extérieure et régions rurales), par un pourcentage maximum de terrains bâtis des lotissements derrière la ligne de construction et par des distances minima entre les bâtiments et entre les bâtiments et les lignes de démarcation. Les superficies des sites, pour les divers genres de construction, sont également limitées.

Pour la ventilation et l'éclairage naturel, des standards minima sont indiqués, exprimés comme pourcentage des superficies des planchers des pièces.

Jusqu'ici, rien n'a été fait en ce qui concerne l'aménagement sur le plan national. On peut, cependant, l'attendre d'ici quelques années.

Dans ce pays très étendu, formé par des îles, le travail de l'aménagement régional doit, nécessairement, varier énormément. Dans une petite île, tout plan régional comprendra l'île toute entière. Dans les îles telles que Bornéo et l'île de Célèbes, où des régions qui ne sont presque pas développées, voisinent avec d'autres ayant une population très dense, il sera prudent, dans les plans régionaux, de ne traiter que les parties cultivées.

Quelques îles restent encore dans une phase où l'aménagement sur le plan régional n'est point encore urgent.

Des travaux d'étude pour l'aménagement régional n'ont été commencés, jusqu'ici, que dans le Sud-Est de Bornéo et dans la partie Nord-Est de l'île de Célèbes, qui est nommée Minahassa, et qui appartient au territoire de l'Etat de l'Indonésie Orientale.

Suivant les termes du règlement cité plus haut, l'aménagement sur le plan régional sera exécuté par le Ministère Technique de l'Etat auquel appartient une région déterminée.

Puisqu'il est possible que l'aménagement sur le plan régional ou national d'un état aura une influence sur les droits, ou atteindra les intérêts de la Fédération ou d'un état fédéral quelconque, les plans régionaux et nationaux seront soumis à l'approbation du gouvernement fédéral.

Bien que l'aménagement sur le plan régional dans chaque état sera exécuté par le gouvernement de cet Etat, le règlement énonce, néanmoins, la nécessité de reconnaître les points de vue des autorités locales, afin d'assurer le respect des intérêts locaux et la reconnaissance des besoins locaux.

De la même façon, le " Comité d'Experts " est chargé de conférer avec les autorités (Ministres) et les services de l'état, pour l'élaboration du plan national et de donner des conseils à ce sujet.

Chaque état aura son propre bureau d'aménagement comme une partie de son Ministère Technique.

Jusqu'ici, seulement le Gouvernement de l'Etat de l'Indonésie Orientale a été pleinement établi, et, dans cet Etat, un Bureau d'Aménagement a été constitué, lequel s'occupera de tous les sujets ayant rapport à l'aménagement physique du territoire.

Avant le début de cet aménagement sur le plan régional, les fonctions nécessaires de l'aménagement urbain étaient remplies par le Bureau Central d'Aménagement (Service Technique du Gouvernement des Indes Néerlandaises). A l'heure actuelle, cette procédure continue d'être suivie pour le reste de l'Archipel.

